



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque  
AGROPARC - CS 60508  
84908 AVIGNON Cedex 9  
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon le 30 avril 2020

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires et  
Présidents des collectivités et  
établissements publics de Vaucluse

**POLE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

**Service Prévention**

Affaire suivie par : Jérémy BLANCHARD

04 32 44 89 47

[j.blanchard@cdg84.fr](mailto:j.blanchard@cdg84.fr)

**Circulaire n°20-27**

**Objet : Guide de reprise Santé et Sécurité au Travail**

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Malgré la fin des mesures de confinement le 11 mai 2020, la plupart des mesures sanitaires prises pendant la période d'urgence sanitaire devront se poursuivre afin d'**éviter une recrudescence de l'épidémie de COVID-19.**

Afin d'accompagner la reprise de l'activité, le Service Prévention du CDG84 a établi un guide pour ses propres services qui regroupe les règles à mettre en œuvre obligatoirement afin de limiter le risque de contamination des agents.

Toutes les collectivités et leurs établissements sont en ordre de marche. En complément d'un Plan de Reprise d'Activité qui permettra de définir l'organisation des services, **il est essentiel d'établir des consignes écrites en Santé et Sécurité au Travail.**

Aussi, nous souhaitons vous apporter des exemples concrets sur les moyens d'organisation possibles à mettre en œuvre pour vos activités.

Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité et est appelé à évoluer en fonction des retours de la mise en application par les agents, des consignes gouvernementales et de l'évolution de la crise.

Le guide s'organise autour de **7 protocoles** :

- ▶ Protocole de reprise 01 – Règles générales de vie au CDG84
- ▶ Protocole de reprise 02 – Utilisation d'un véhicule de service
- ▶ Protocole de reprise 03 – Déplacements en collectivité
- ▶ Protocole de reprise 04 – Poste d'accueil
- ▶ Protocole de reprise 05 – Organisation des réunions
- ▶ Protocole de reprise 06 – Utilisation de la tisanerie
- ▶ Protocole de reprise 07 – Nettoyage des locaux

Ces protocoles sont accompagnés de **5 affiches**, rappelant les gestes barrières et les procédés de mise en œuvre des équipements de protection :

- ▶ Affiche 01 – Gestes barrières
- ▶ Affiche 02 – Port de gants
- ▶ Affiche 03 – Port de masque
- ▶ Affiche 04 – Lavage des mains avec du savon
- ▶ Affiche 05 – Lavage des mains avec du gel hydroalcoolique

Les élus, directions, représentants du personnel, conseillers et assistants de prévention doivent être des acteurs de la prévention des risques au quotidien, et face à l'épidémie de COVID-19.

Il revient à chaque agent de mettre en place les mesures de prévention édictées en tenant compte de leur propre activité, **chacun est acteur de sa propre sécurité**.

A ce titre, les **fiches de prévention « métiers »**, du Ministère du Travail, face au risque épidémique pourront aider les collectivités (<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/proteger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>).

Enfin, nous vous informons qu'un **guide de reprise complet édité par l'ANDCDG** avec la participation de la FNCDG et de l'ensemble des Centres de Gestion vous sera transmis au cours de la semaine prochaine.

Il détaillera l'organisation à mettre en place, les dispositions statutaires ainsi que des fiches par type d'activité afin d'organiser la protection des agents et de nos administrations.

**Les Services du CDG84 sont à votre disposition.** Je vous propose de tracer l'organisation pour la reprise et d'échanger avec les services pour adapter et valider cette mise en œuvre.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,  
Maurice CHABERT